## DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

Délibération n° 2009.12.230

Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement centre de tri (AP n°5 -Budget principal) LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 décembre 2009

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

#### Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

#### Ont donné pouvoir:

Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET, Yves BRION à Françoise COUTANT, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

#### Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

#### Excusé(s):

DELIBERATION N° 2009.12.230

FINANCES - PROGRAMMATION Rapporteur : Monsieur NEBOUT

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT CENTRE DE TRI (AP N°5 - BUDGET PRINCIPAL)

Par délibération n° 83 du 23 mars 2007, le conseil communautaire a créé une autorisation de programme pour le centre de tri (AP n°5) dont les caractéristiques étaient les suivantes :

PROJETS	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2007	Crédits de paiement 2008	Crédits de paiement 2009
Centre de tri	6 937 000 €	230 000 €	2 800 000 €	3 907 000 €

Or, il convient aujourd'hui de procéder à des modifications des crédits de paiement dans l'attente du devenir de ce projet :

PROJETS	Autorisation de programme	CA 2007	CA 2008	Projet de CA 2009	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiement 2011
Centre de tri	6 937 000 €	849€	1 710 €	1 736,59 €	300 000 €	6 632 705,41 €

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 3 novembre 2009,

Je vous propose donc :

**DE MODIFIER** les crédits de paiement pour les exercices 2010 et 2011 selon le tableau ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :					
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :				
15 décembre 2009	15 décembre 2009				